



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le décryptage des NAO



L'ouverture des NAO a débuté le 6 février. Cependant, nous avons dû attendre l'AG du 19 avril pour connaître le résultat de l'exercice 2016. À ce jour, nous attendons encore la réactualisation de la BDES.

La CFDT et la CFTC ont réussi à réaliser une liste de revendications communes. Malgré une première proposition misérable à 0,3%, la situation a pu évoluer ...

➤ L'augmentation générale (Ouvriers – ETAM – Cadres)

Elle intervient pour le calcul de votre retraite, la majoration des heures de nuit, la prime de fin d'année, le temps de pause. La CFDT a insisté pour que l'augmentation touche l'ensemble des collègues. Nous avons obtenu une revalorisation de 0,9 %, avec un talon au minimum de **20 € et un plafond maximum de 25 €**, applicable à partir du 1^{er} mai (montant supérieur au +13 € du SMIC). Ce montant est proche de celui de l'inflation du début d'année 2017, soit autour de 1,3% du salaire minimum d'AEF.

➤ Prime de vacances

Augmentation de 20 € de la prime de vacances, malgré l'absence de réévaluation du montant conventionnel.

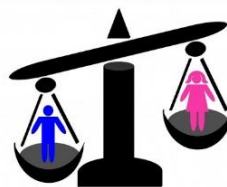
La prime AEF sera de 770€ pour 25 jours de congés, à comparer aux 600 € de notre convention collective de Moselle (+ 28%).

➤ Prime d'ancienneté

Les absences liées à l'activité partielle n'impacteront plus le montant de la prime d'ancienneté, à compter du 1^{er} juin 2017.

Par exemple, un salarié avec un coefficient de 155 et 10 ans d'ancienneté touche une prime de 80 € pour 151,66 h de présence mensuelle. Ce qui correspond à une augmentation du taux horaire des heures d'activité partielle de $80 \div 151,66 = 0,528$ €/h. Avec 6 jours de chômage, le salarié perdait 25,3€ ($6j \times 8h \times 0,528 \text{ €/h} = 25,3 \text{ €}$).

- **Négociations en cours sur les projets d'accord**
Egalité femmes-hommes et droit à la déconnexion.

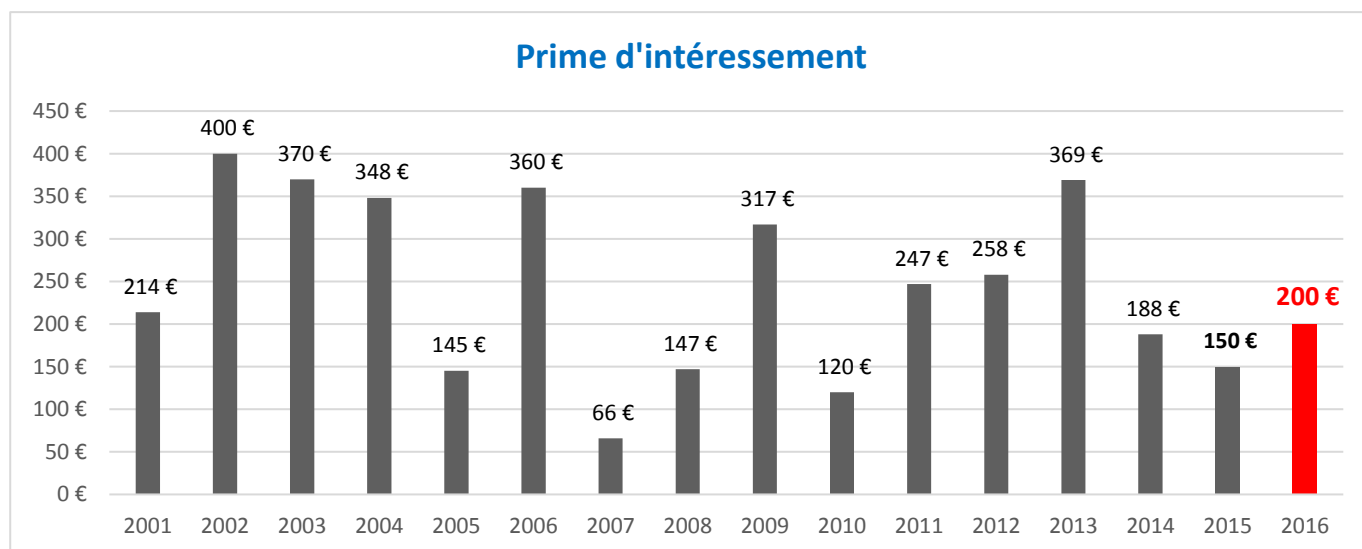


- **Prime d'intéressement et supplément d'intéressement**



La direction a dû revoir les critères d'intéressement pour obtenir un montant cumulé **de 200 € minimum au lieu de 0 € pour 2016**, soit le montant de l'intéressement et de son supplément.

Cette prime est variable en fonction du présentisme dans l'entreprise. Nous allons négocier dans les prochains jours un nouvel accord d'intéressement.



Impact des NAO :

	Salaires bruts			
	1600 €	2445 €	2670 €	2780 €
AG 0,9 %	20 €	22 €	24 €	25 €
H nuits (32h)	4,8 €	5,33 €	5,82 €	6,06 €
Pause (7,24 h)	0,95 €	1,00 €	1,09 €	1,19 €

Total / mois	25,75€	28,1 €	30,9 €	32,2 €
Total / an	309 €	337 €	371 €	386 €

Lexique :

AG: Augmentation Générale

NAO : Négociation Annuelle Obligatoire

BDES : Base de Données Économiques et Sociales

